

Pas de réunion de l'asbl CD du R.G.C.C. le
Mardi 09 Septembre 2014
Périodique 1.441
SITE : www.rgccf.be
E-MAIL CQ : brasseur@skynet.be

ASSURANCE

LA PRIME CHOISIE (voir annexe) PAR
CHAQUE CLUB (nouveaux et anciens),
DOIT SE TROUVER SUR LE COMPTE DU
RGCC POUR LE 30 SEPTEMBRE 2014 au
plus tard (attention aux retards de
banques, VOIR MISE A JOUR EN ANNEXE).

**CONVOCATION REUNION DU MARDI 23
Septembre 2014 au local du RGCC « LE
CASTELIN » 13, Place de l'Hôtel de Ville à
Chatelet**

(PO) = Présence OBLIGATOIRE

(PF) = Présence FACULTATIVE

NEANT

Faute dite nécessaire : suspendu(s) pour 1
journee effective de toute compétition officielle
au sein du RGCC à partir du 27/09/2014 :

CELSY Julien 28/09/91 R. FC SONACA
NE Arsene 04/01/81 ACRES DREAMTEAM

Exclusion 2 avertissements en championnat :
suspendu(s) pour 1 journee effective de
championnat au sein du RGCC à partir du
27/09/2014 :

COVONE Guiseppe 18/10/90 FONTAINE UNION
MACIANI Stéphane 09/01/82 VDV BUFFALOS

Rapport d'arbitre (carte rouge) : suspendu(s)
pour 1 journee effective de toute compétition
officielle au sein du RGCC à partir du 27/09/2014
BOUDJEMA Stéve 16/10/81 VDV BUFFALOS
SELLAMI Adrien 08/11/93 FC MAJESTIC

Suite à la gravité des faits commis à l'égard du
référé, le(s) joueur(s) ci-dessous est (sont)
suspendu(s) préventivement à partir du
10/09/2014 (CQ prévenu par téléphone)

SAHIN Selcan 05/10/81 SOCABELEC

FEUILLES DE MATCHS

Beaucoup d'arbitres se plaignent de recevoir
tardivement la feuille de match.

Nous vous avons déjà rappelé à plusieurs
reprises que celle-ci devait être remise à
l'arbitre 20 minutes avant le début du match.

Ces 20 minutes sont bien nécessaires à
l'arbitre qui doit vérifier les cartes d'identité,
procéder à l'appel et vérifier les équipements
et enfin de donner ses consignes avant le
début de la rencontre.

Ne vous étonnez donc pas si lassés
d'attendre cette feuille, chaque semaine,
certains d'entre eux rédigent un rapport pour
manque d'organisation.

Nous espérons que ce nouveau rappel
amènera un changement d'attitude de vos
délégués qui vous éviteront ainsi des
amendes inutiles.

L'amende pour retard de remise de la feuille à
l'arbitre sera de 10 €

PERTE DES POINTS

Pour avoir aligné le joueur ATTOUT Quentin 04/08/90
sans C.I. le club ECOLE CHAMPIONS perd la
rencontre du 06/09/14 ECOLE CHAMPIONS – FC
RCCF sur le score de 0-5 (amende pour joueur
irrégulier)

CHANGEMENT D'ADRESSE

Div. 2 PHENIX M/S/M : Rue du Brun Chêne, 139 / 022 –
6032 MONT/MARCHIENNE

CHANGEMENT DE COULEURS

Div. 1 SC WAINAGE : maillot ligné Noir et blanc

Div. 2 FC CHARLEROI : Maillot Rouge - Culotte Noire

CHANGEMENT D'HEURE

A partir du 20/09/2014 le club de Div. 1 SC WAINAGE
jouera à domicile à 15h30 au lieu de 15h00

Coupe RGCC du 11/10/2014 :

M&M SP. SIFACO – SC WAINAGE 15h00 h au lieu de
17h00

FC NEWVILLE – FC FONTAINE 12h00 h et non 13h00

CHANGEMENT DE TERRAIN

Div. 2 : le 27/12/14 14^oj. VANEGDOM JONET – FAC
VAL D'HEURE se jouera sur le terrain du FAC VAL
D'HEURE

CHANGEMENT CQ

Div. 2 FC MAJESTIC : MANIET Steven, Chée de Gilly,
65 / A – 6040 JUMET – tél. 0479/027742

**AMENDES ET FRAIS DIVERS :
Matches du 06/08/2014**

*** F.A. N.R. ou R. = Feuilles d'arbitres non rentrées ou retard :**

*** R. N.C. ou R. = Résultats non communiqués ou retards :**

3.ECOLE CHAMPIONS	
J. sans C.I.	1x5 €
J. irrégulier	1x15 €
8.FC ATLAS	1x3 €
12.FC CHARLEROI	2x3 €
13.FONTAINE UNION	3x3 €
	1x6 €
16.CS ACOZ	2x3 €
17.FC FONTAINE	2x3 €
21.FC MAJESTIC	1x3 €
	1x10 €
22.RFC SONACA	2x3 €
	1x10 €
24.WILLEM'S TRAVEL	2x3 €
36.JS MARCHIENNE	
*F.A. N.R. ou R. 1°inf.	1x10 €
37.FAC VAL D'HEURE	2x3 €
39.FC CALUWART	2x3 €
49AC CHATELET	1x3 €
52.VDV BUFFALOS	3x3 €
	1x6 €
	1x10 €
59.M&M SP. SIFACO	3x3 €
60.AS GERPINNES	1x3 €
65.YILDIZ CLUB 61	1x3 €
66.FC WAINAGE	1x3 €
67.SOCABELEC	2x3 €
	1x10 €
68.TRABZONSPOR	1x3 €
78.ACRES DREAMTEAM	
F.A. en retard au terrain	1x10 €
	1x3 €
	1x10 €

RECTIFICATIF P. 1440

Supprimer : 37.FAC VAL D'HEURE *R. N.C. ou RETARD 1x10 €

Supprimer : 44.CAROLO MCC *F.A. N.R. ou R. 1x10 €

Contrôle de l'identité des membres non-joueurs qui se trouvent dans la zone neutre.

Le délégué au terrain, le délégué visiteur, tous les commissaires au terrain et l'(les)entraîneur(s) doivent présenter un document officiel d'identité à l'arbitre.

S'ils ne peuvent pas présenter un document officiel d'identité, ils ne sont pas autorisés dans la zone neutre, à l'exception du délégué au terrain.

Si celui-ci ne peut pas présenter un document officiel d'identité, l'arbitre mentionne ce manquement sur la feuille de match avant la signature de ladite feuille par les parties concernées.

Le club reçoit une amende.

L'identité des autres personnes, ne pouvant séjourner dans la zone neutre/technique selon les dispositions ci-dessus, est biffée de la feuille de match par l'arbitre.

Si un joueur inscrit n'est pas venu se présenter, l'arbitre biffera le nom de ce joueur après le match et le paraphera

Le délégué visiteur peut être remplacé, dans toutes les circonstances et dans toutes les rencontres, par un affilié non-joueur ou, à défaut, par le capitaine de l'équipe, qui peut continuer à jouer.

**PROCHAINE REUNION DE L'ASBL CD du
RGCC LE MARDI 23 Septembre 2014 à
18h15 (si besoin voir convocation)**

**N'OUBLIEZ PAS DE VISITER NOTRE SITE
www.rgccf.be (VOIR SUR GOOGLE
CHROME)
LE PERIODIQUE PAPIER RESTE LE 1°
REFERENT (faire les modifications dans
votre carnet calendrier).
EN CAS DE RETARD POSTAL,
CONSULTER LE SITE POUR LES
CONVOICATIONS.**